

SESSION ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.O.M FAVEROLLES - LES PINTHIÈRES

Séance du 8 décembre 2020

Convocation du 16 novembre 2020

Le mardi 8 décembre deux mille vingt, Le comité syndical légalement convoqué par le président Patrick OCZACHOWSKI s'est réuni à la Mairie de Faverolles en session ordinaire.

Présents :

Titulaires : MM. CERCLÉ Romain, GOUDIN Pierre, OCZACHOWSKI Patrick et VILLERY Patrick
Mmes DAINNAIN Maryline et FONTAINE Fany

Absents représentés : M. BRUN Ludovic procuration à M. Romain CERCLE

Absent non représenté : M. AGNETTI Hervé

1/ Nomination secrétaire de séance

M. CERCLÉ Romain est nommé secrétaire de séance

2/ Approbation du Compte Rendu du 2 octobre 2020

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 2 octobre 2020

3/ Point finances

À ce jour le SIVOM est à jour dans le règlement des factures et dans l'encaissement des recettes.

Toutefois, il faudra prévoir les dépenses ci-dessous pour le budget 2021, si nous ne recevons pas les factures avant la fin de l'année.

En investissement

- Achat et pose d'un adoucisseur dans la chaufferie de l'école (3 636 €)

En fonctionnement

- Repas des mois d'octobre, novembre et décembre

Monsieur VILLERY s'interroge sur le montant des frais de fonctionnement généraux qui sont 2 fois moins élevés que prévu, pourquoi ?

L'école ayant été fermée pendant 2 mois, il n'y a pas eu aucune consommation d'eau, d'électricité, de gaz et aucun repas facturé par la communauté de communes.

4/ Point personnel

M. le Président fait un point sur le personnel :

1 agent technique contractuel dont le CDD à 20h00 semaine arrive à échéance le 31 décembre 2020, ne sera pas renouvelé.

Afin de remplacer cet agent :

- 1 agent titulaire du SIVOM verra ses heures augmentées. Cet agent passera de 22h00 à 33h00 semaine.
- 1 agent de la communauté de communes, sera mis à disposition 2h00 par jour à partir du 01/01/2021. Une proposition de convention doit nous parvenir prochainement.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la CNRACL pour la mise à la retraite d'un agent technique.

Monsieur le Président informe les membres du SIVOM que dans le cadre de la rédaction des Lignes de Gestion (LDG) une délibération doit être prise concernant le tableau des effectifs.

Délibération n° 16/2020

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire (obligatoire en cas de suppression d'emploi)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRES DE POSTES	DUREES HEBDOMADAIRES	
ADJOINT TECHNIQUE	C	4	1 poste 1 poste 1 poste 1 poste	16h00 22h00 28h00 35h00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	3	1 poste 1 poste 1 poste	19h00 28h00 35h00
ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	1	20h00	

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 09 décembre 2020

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SIVOM Faverolles – Les Pinthières , chapitre 012.

5/ Points divers

- **Travaux :** La mousse sur le toit des bâtiments scolaire sera retirée au printemps.
L'adoucisseur dans la chaufferie sera remplacé le 17 décembre 2020
La directrice demande que du papier occultant soit posé sur les vitres de la bibliothèque.
Il faudrait prévoir le remplacement des buts de handball ainsi que des marquages au sol dans la cour de récréation.

Fin de séance à 19h55